


Le 20 mai 2021



Objet : Demande d'accès du 24 mars 2021
N/D : 215202DAJ

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 24 mars dernier, ainsi qu'à votre conversation téléphonique du 14 avril 2021 avec le soussigné, lesquelles visaient à obtenir les informations suivantes, relativement au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides, pour les années 2014 à 2018 :

- Nombre de demandes en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (ci-après « LATMP »), par années ;
- Nombre de demandes en vertu de la LATMP acceptées par années ;
- Nombre de demandes en vertu de la LATMP refusées par années ;
- Nombre de demandes en vertu de la LATMP ayant fait l'objet d'une révision par l'employeur ;
- Nombre de demandes en vertu de la LATMP ayant été renversées (acceptées à refusées) à la suite d'une révision de l'employeur.

Également, vous vouliez obtenir ces mêmes informations relativement aux Troubles musculosquelettiques, uniquement.

Vous trouverez ci-joints les tableaux comportant les données répondant à votre demande.

Par ailleurs, nous ne détenons pas ces mêmes informations relativement aux Troubles musculosquelettiques spécifiquement puisque nous n'avons pas d'indicateur de ce type de lésions professionnelles dans notre système. Vous trouverez donc ci-joints les données par genre et par nature des lésions professionnelles.

Veillez prendre note que notre système détient une date de début des activités le 1^{er} avril 2015, pour cet employeur, ce qui explique l'absence de données pour 2014 et les plus petits volumes pour 2015.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Vincent Paré, Avocat
vincent.Pare@cnesst.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-4900, 7139
Télec. : 418 528-7245

VP/jr

p.j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**REPARTITION DES DEMANDES TERMINEES A LA DGRA
DE 2014 A 2018
POUR UN MOTIF CONCERNANT L'ADMISSIBILITE
SELON LE RESULTAT DU TRAITEMENT ET L'ANNEE DE L'INSCRIPTION
DONT LE DEMANDEUR EST L'EMPLOYEUR : Centre intégré de santé et de services
sociaux des Laurentides**

RESULTAT DU TRAITEMENT	ANNEE D'INSCRIPTION											
	2015		2016		2017		2018		TOTAL			
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
Maintenue	11	91,7	43	87,8	50	87,7	81	82,7	185	85,6		
Changee	0	0	0	0					6	2,8		
Desistement							10	10,2	16	7,4		
Autre									9	4,2		
TOTAL	12	100	49	100	57	100	98	100	216	100		

SOURCE: C.N.E.S.S.T., D.G.C.G.I., DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION DE GESTION.
DONNEES OBSERVEES AU DERNIER JOUR DE FEVRIER DE L'ANNEE SUIVANTE.
RAPPORT D21-261-DGRA PRODUIT LE 2021-04-22.

**REPARTITION DES LESIONS PROFESSIONNELLES INSCRITES
SURVENUES DE 2014 A 2018**

**SELON LE TYPE DE DECISION ET L'ANNEE DE L'EVENEMENT
POUR L'EMPLOYEUR : Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides**

TYPE DE DECISION	ANNEE D'EVENEMENT											
	2015		2016		2017		2018		TOTAL			
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
ACCEPTEE	503	84	571	86,6	717	84,5	712	86,3	2 603	85,4		
REFUSEE	96	16	104	13,4	132	15,5	111	13,5	443	14,5		
EN ATTENTE	0	0	0	0	0	0	2	0,2	2	0,1		
TOTAL	599	100	775	100	849	100	825	100	3 048	100		

SOURCE: C.N.E.S.S.T., D.G.C.G.I., DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION DE GESTION.
DONNEES OBSERVEES AVEC 4 ANS DE MATURITE POUR LES ANNEES 2014 A 2016 ET AU 28 FEVRIER 2021 POUR LES ANNEES 2017 ET 2018.
RAPPORT D21-261-LESIONS-SURV PRODUIT LE 2021-04-22.

**REPARTITION DES LESIONS PROFESSIONNELLES INSCRITES ET ACCEPTEES
SURVENUES DE 2014 A 2018
SELON LA NATURE DE LA LESION ET L'ANNEE DE L'EVENEMENT
POUR L'EMPLOYEUR : Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides**

NATURE DE LESION	ANNEE D'EVENEMENT											
	2015		2016		2017		2018		TOTAL			
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
F00-BLES., TROUBLE TRAUMATIQUE, NP												
F01-BLES. TRAUMA. OS, NERFS, MOELLE EPINI.					23	3,2	20	2,8	68	2,6		
F02-BLES. TRAUMA. MUSCLES, TENDONS, ETC.	290	57,7	394	58,7	434	60,5	417	58,6	1 535	59		
F03-PLAIE OUVERTE	12	2,4	10	1,5	13	1,8	13	1,8	48	1,8		
F04-PLAIE, CONTUSION SUPERFICIELLE	41	8,2	47	7	71	9,9	80	11,2	239	9,2		
F05-BRULURE									15	0,6		
F06-BLESSURE INTRACRANIEENNE							11	1,5	26	1		
F08-BLES., TROUBLES TRAUMA. MULT.									16	0,6		
F09-AUTRES BLES., TROUBLES TRAUMA.									11	0,4		
F10-MALAD., TROUBLE SYSTEMIQUE, NP	0	0			0	0	0	0				
F12-MALAD. SYST. NERVEUX, ORGANES SENSO.									16	0,6		
F14-MALAD. DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE									14	0,5		
F15-MALAD., TROUBLE DE L'APP. DIGESTIF					0	0	0	0				
F17-MALAD., TROUBLE SYST. MUSC.-SQUEL.	48	9,5	76	11,3	77	10,7	92	12,9	293	11,3		
F18-MALAD. DE LA PEAU, TISSU SOUS-CUTANE												
F19-MALAD., TROUBLE SYSTEMIQUE, NCA	0	0	0	0	0	0						
F20-MALAD. INFECTIEUSE OU PARASITAIRE, NP	0	0			0	0	0	0				
F21-MALAD. BACTERIENNE			0	0	0	0						
F22-INECTION VIRALE	27	5,4	23	3,4	24	3,3	17	2,4	91	3,5		
F29-AUTRES MALAD. INFECT., PARASITAIRES	0	0										
F41-SYMPHOME, SYST. NERVEUX, MUSC.-SQUEL.												
F52-TROUBLE, SYNDROME MENTAL	11	2,2	12	1,8	16	2,2	15	2,1	54	2,1		
F80-MALADIES, ETATS OU TROUBLES MULT.									12	0,5		
F99-NE PEUT ETRE CLASSE									13	0,5		
V1-NON CODE	20	4	71	10,6	18	2,5			118	4,5		
TOTAL	503	100	671	100	717	100	712	100	2 603	100		

SOURCE: C.N.E.S.S.T., D.G.C.G.I., DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATION DE GESTION.
DONNEES OBSERVEES AVEC 4 ANS DE MATURITE POUR LES ANNEES 2014 A 2016 ET AU 28 FEVRIER 2021 POUR LES ANNEES 2017 ET 2018.
RAPPORT D21-261-LESIONS-SURV PRODUIT LE 2021-04-22.